

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 16/09/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille seize, le vingt septembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Romain LEMARCHAND, Guillaume BOULASSIER, Stéphane QUERNEC, Julien BAILLEUL, Chantal HULAUD, Catherine LANGLAIS, Nicolas BRAULT.

Absents : Michel BULET ayant donné procuration de vote à Romain LEMARCHAND
Régine LEDREUX
Jérôme BOURNONVILLE

Secrétaire : Stéphane QUERNEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016

Le compte- rendu du conseil municipal du 04 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité

2016-78 ZAC DE LA CROISEE DES CHEMINS CONCESSION D'AMENAGEMENT – COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE POUR 2015

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, la SADIV, concessionnaire de la ZAC de la Croisée des Chemins, soumet pour approbation le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte-rendu pour l'année 2015
- **Autorise** M. le Maire à signer le compte-rendu

2016-79 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL (FST) VOIRIE 2016

M. LEMARCHAND, adjoint à la voirie rappelle au Conseil Municipal les différents projets d'investissement que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016 inscrits au budget communal :

- Revêtement La Tillarderie
- Revêtement Mouillé
- Travaux sur route communale N°11 Maineuf/Clos Almot
- Travaux sur route communale N°3 Le Tertre d'Ille

Le montant est de : 34 668.74 € HT

Le Département d'Ille et Vilaine, lors de l'Assemblée du 17 juin 2016 a voté une subvention sur les travaux d'investissement de la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 50% du montant HT plafonné à 6200 €.

La subvention maximale pour l'année 2016 sera donc de 6200 €. Le versement de la subvention se fera sur présentation des justificatifs certifiés par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la subvention départementale au titre du programme d'investissement de la voirie communale inscrit en section d'investissement.

2016-80 RECETTE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DOTATION 2015 – PROGRAMME 2016

Le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention (délibération 2016-06) au titre du programme 2016 de répartition des recettes des amendes de police.

La somme proposée est de 7756 € et concerne les projets suivants :

- Aménagements de sécurité sur voirie, rue de la Côte, (subvention : 5100 €)
- Parcs de stationnement Rue des Sports (subvention : 2656 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la subvention de 7756 €.

2016-81 FONDS DE CONCOURS – SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES BATIMENTS

M. le Maire présente les dépenses TTC pour le fonctionnement et l'entretien des équipements suivants : salle de sports, école, salle des fêtes et salle polyvalente au titre de l'année 2015 et une partie de 2016. Il précise qu'aucune subvention publique n'a été reçue pour le fonctionnement et l'entretien de ces équipements au titre de l'année 2015 et 2016. Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assuré, hors subventions, par la commune, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 39 420.71 € auprès de la communauté de communes du Val d'Ille.

Commune de Saint-Médard-sur-Ille						
Fonds de concours 2016						
Synthèse coût de fonctionnement des équipements 2015 et 1er semestre 2016	Compte	Dépenses prises en compte 2015 et 2016	Dont Salle de sports	Dont Ecole	Dont Salle des fêtes	Dont Salle Polyvalente
Equipement						
Eau	60611	1 001,82 €	79 €	751 €	111 €	60 €
Energie-électricité	60612	15 736,42 €	3 701,46 €	7 340,54 €	3 734,06 €	960,36 €
Gaz	60621	25 403,87 €	5 339,35 €	17 532,14 €	179,00 €	2 353,38 €
Temps personnel nettoyage	6411	23 242,69 €	2 268,61 €	16 436,86 €	2 268,61 €	2 268,61 €
Fournitures d'entretien	60631	3 022,26 €		3 022,26 €		
Maintenance	6156	3 792,83 €	981,89 €	1 595,23 €	277,93 €	937,78 €
Entretien et réparation bâtiments	61522	2 753,80 €		1 807,55 €		946,25 €
Assurance	616	3 900,66 €	1 124,95 €	2 042,04 €	317,92 €	415,74 €
TOTAL GENERAL ECOLE-SALLE DE SPORTS-SALLE DES FETES - SALLE POLYVALENTE		78 854,34 €	13 495,16 €	50 527,98 €	6 888,97 €	7 942,23 €
Montant maximum sollicitable (50%)		39 427,17 €				
Demande de fonds de concours		39 420,71 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Donne** tout pouvoir au maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

2016-82 SUPPRESSION DU PN11 : BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PERIMETRE ROUTIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Bilan de la concertation publique, tel que produit par le cabinet MD Conseil mandaté par le Conseil Départemental, qui s'est tenue dans le cadre de la suppression du PN11 à St Médard sur Ille,

Cette concertation publique a été réalisée en application des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du Code de l'Urbanisme, conjointement par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et SNCF Réseau :

- du 20 mai au 17 juin 2016, sur le projet d'aménagement de la RD 106 pour le Département d'Ille-et-Vilaine :
 - ✚ réalisation d'un viaduc permettant à la fois d'améliorer la sécurité du franchissement, et de préserver les atouts et dessertes du territoire ;
- Et du 24 mai au 24 juin 2016 pour le rétablissement à la halte ferroviaire pour SNCF Réseau :
 - ✚ sur un ouvrage de franchissement de la voie ferrée pour les piétons et deux roues, de quai à quai et liaison interquartiers.

Cette concertation avait pour objectif, et de permettre l'expression des avis et des propositions des acteurs et des habitants du territoire concerné et de répondre aux questions sur ce projet.

Chaque projet fait l'objet de son propre bilan comprenant une partie générale de présentation, et une partie spécifique mettant en évidence le recueil des expressions des acteurs et des habitants.

Modalités de la concertation

Cette concertation a consisté en :

- lettre d'information de mai 2016, destinée à rendre compte de l'élaboration du projet, diffusée aux habitants et lors de la réunion publique.
- Une information en ligne sur le site internet du Département avec une adresse mail dédiée : concertationsaintmedard@ille-et-vilaine.fr
- Une exposition en mairie, sur le projet avec registre des observations à disposition pour y inscrire toutes remarques
- une réunion publique qui s'est tenue le **8 juin 2016, à 18h30** à la salle des fêtes de Saint-Médard-sur-Ille avec diffusion d'un questionnaire permettant de recueillir l'expression écrite

Participation et contributions

Environ 50 personnes étaient présentes à la réunion publique du 8 juin 2016, qui a donné lieu à environ **15 prises de parole** des participants, et le questionnaire a donné lieu à **4 questions**.

Deux registres ont été mis à disposition au cours de la concertation publique.

9 expressions ont été recueillies sur le registre Conseil Départemental, et à **4 expressions** sur le registre SNCF Réseau.

Il n'y a pas eu de contribution sur l'adresse mail du Conseil Départemental dédiée au projet.

3 contributions ont été reçues sur l'adresse mail SNCF Réseau dédiée au projet.

Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation a été établi par le cabinet MD Conseil missionné pour conduire cette concertation publique et figurant en annexe. Il ressort :

Les avis favorables

Les avis évoquent un **très bon projet, indispensable à la sécurité, réaliste** car il évite de couper la commune de Saint-Médard-sur-Ille en deux, **accepté par une très grande majorité**.

Les avis défavorables

Les avis portent sur les points suivants

- projet aux dépens des habitants de Saint-Médard-sur-Ille.
- tranquillité de la commune pas assurée du fait des vibrations et du bruit liés à la circulation des poids lourds.
- projet destiné plus à la carrière que pour les déplacements des habitants.
- projet de viaduc inutile et coûteux, *« le passage à niveau ayant déjà été bien sécurisé. D'autres solutions de sécurisation restent possibles d'autant qu'il y a moins de circulation de trains. Il est possible d'avoir le même niveau de sécurité à moindre coût. »*

Le bilan conclut que ce projet est considéré comme un bon projet, indispensable à la sécurité, réaliste.

Il évite de couper la commune de Saint-Médard-sur-Ille en deux, et est accepté par une très grande majorité.

Quelques inquiétudes sont exprimées sur les nuisances liées au bruit et au fait que cette solution a été imposée.

Conclusion du bilan de la concertation sur la partie routière

Lors de cette concertation, aucun avis hostile n'a été émis à l'encontre du projet présenté. Plusieurs participants ont toutefois souligné le fait qu'il est dommage de consacrer autant d'argent public à la suppression de ce passage à niveau alors que la prévention des accidents est surtout liée au comportement civique des usagers de la route.

Globalement le rétablissement de la route départementale 106 par un viaduc, est bien accepté.

Il est demandé aussi :

- D'apporter une attention particulière aux riverains exposés aux nuisances sonores : une étude de bruit est en cours et des protections pourront être envisagées et seront détaillées dans l'étude d'impact.
- De prendre en compte les modifications des trajets : le carrefour de la route de Montreuil-sur-Ille, RD521, sera le nouveau point d'accès au bourg de Saint-Médard-sur-Ille : des adaptations seront à apporter à ce carrefour : changement de priorité ? Carrefour giratoire ? Des études seront menées sur ce sujet.
- De préserver l'environnement naturel sous le viaduc : végétation, boisement, rives et berges de l'Ille et du canal.
- De conserver l'accessibilité de part et d'autre sous le viaduc, pour la propriété située entre le chemin de halage et la voie ferrée.
- De rendre accessible l'étude d'impact avant mise à l'enquête

Ces éléments feront l'objet de suites à donner par le Département, maître d'ouvrage de l'opération de rétablissement de la RD106, par un viaduc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention),

- **Valide** le bilan afin de permettre au Département de poursuivre la conduite du projet (dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique) dans le respect des engagements pris dans le cadre du protocole signé le 20 avril 2016.

- **Avec les réserves suivantes :**

- Le bilan ne fournit pas de réponse à l'affirmation faite par un habitant que le viaduc va essentiellement servir à la carrière de Darancel et non aux habitants de Saint-Médard-sur-Ille.

- Le bilan ne donne pas d'information quantitative sur le nombre d'expressions favorables et le nombre d'expressions défavorables. Il serait utile de fournir les chiffres de manière factuelle (un peu comme cela a été fait dans le bilan sur l'ouvrage ferroviaire)

- La question sur l'aménagement (radars) du site du PN est présente dans le bilan du volet ferroviaire mais mériterait aussi d'être présente dans le bilan du volet routier car il est directement lié à la mise en place du viaduc et répond à la remarque concernant la sécurisation du site en lieu et place de la réalisation d'un viaduc.

- La conclusion du bilan indique qu'il n'y a pas eu de réaction "hostile" au projet ce qui paraît en léger décalage avec le fait que quelques personnes ont émis des avis défavorables.

SUPPRESSION DU PN11 : BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PERIMETRE FERROVIAIRE

Lors de cette concertation, aucun avis hostile au projet n'a été exprimé. Plusieurs participants ont toutefois souligné le fait qu'il est dommage de consacrer autant d'argent public à la suppression de ce passage à niveau alors que la prévention des accidents est surtout liée au comportement civique des usagers de la route. Le scénario 4 a rassemblé plusieurs avis positifs.

SNCF Réseau s'engage à mener une concertation continue tout au long du projet. Une fois le scénario d'aménagement du franchissement destiné aux piétons et aux modes doux choisi par le comité de pilotage du projet, le public sera informé de ce choix.

Des informations complémentaires sur le projet seront communiquées au fur et à mesure de la réalisation des différentes études d'approfondissement technique de la solution retenue.

L'adresse mail dédiée au projet sera maintenue jusqu'à la mise en service de l'ouvrage de franchissement et reste donc à disposition de la population pour communiquer avec le maître d'ouvrage.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de la partie ferroviaire.

2016-83 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2016

Une redevance d'occupation du domaine public (RODP) est due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal, selon la formule suivante :

$RODP = (0.035 \text{ €} \times L + 100) \times TR$ où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal. TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice d'ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le calcul pour la redevance d'occupation du domaine public pour 2016. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- 1) Redevance d'occupation du domaine public (RODP) au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux :
 - Longueur totale des réseaux = 4611 mètres
 - TR= 1.16

$MONTANT DE LA RODP 2016 = (0.035 \times 4611 + 100) \times 1.16 = 303 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le montant de RODP due par GRDF, à savoir **303 €**

2016-84 MISE AU PILON DE LIVRES DE BIBLIOTHEQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la mise au pilon des livres de la bibliothèque (livres devenus obsolètes, encyclopédies, albums dont le premier volume est manquant, etc...). Ces livres feront l'objet de dons ou de mise à disposition dans la bibliothèque de rue.

2016-85 REMUNERATION STAGIAIRE

Ewen DANIEL a fait un stage à l'ALSH de 10 jours du 4 au 15 avril 2016 à l'ALSH. Son stage a donné entière satisfaction.

Conformément à la délibération 2012-43 qui fixe le principe d'une gratification aux stagiaires accueillis dans la Commune, à raison de 100 € par semaine de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Attribue** une gratification de 200 € au stagiaire.

2016-86 CONTRAT DE LOCATION BALAYEUSE DE SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Un contrat de location de balayeuse pour le balayage de la voirie a été établi entre la commune de Saint-Médard-sur-Ille et Saint-Germain-sur-Ille. Le contrat précédent prend fin le 21 septembre 2016. Le tarif est de 180 € / jour de location.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer le nouveau contrat de location pour la période du 22 septembre 2016 au 21 septembre 2017.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LE COMITE DE PILOTAGE RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE DE L'ENCEINTE SCOLAIRE

Le Conseil municipal désigne les représentants de la commune suivants :

- Lionel VAN AERTRYCK
- Laurence MOIRE
- Romain LEMARCHAND
- Nicolas BRAULT (suppléant)

Un membre du personnel technique ainsi qu'un membre du personnel de l'école seront également désignés.

INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal mardi 18 octobre 2016
- Le Val d'Ille a transmis pour remarque une proposition de modification des statuts du Val d'Ille en vue de la création de la future intercommunalité Val d'Ille - Aubigné. Ces statuts intégrant les éventuelles remarques des communes seront validés par le Val d'Ille lors du conseil communautaire du 25 octobre. Les communes auront ensuite deux mois pour les valider.
- Information sur les devis signés dans le cadre de la délégation au maire

Objet	Montant TTC	Entreprise
Informatique Mairie	451.20 €	EZEO
Panneaux de signalisation	1826.28 €	SELF SIGNAL
Mobilier adapté pour l'école	564.50 €	HEPHAISTOS
Abattage/Elagage	2232 €	LEPRETRE
Muret de clôture école	702.84 €	FRALEUX
Vitrage bureau mairie	151.20 €	STB MENUISERIE

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 2 rue du Chêne. La commune n'exerce pas de droit de préemption sur les parcelles AB N°521-524 et 527.

Fin à 22H30

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX	Absente	C. LANGLAIS	
M. BULET	Absent ayant donné pouvoir	S. QUERNEC	